



IBF et EBF ont pris position concernant l'utilisation de certaines boules en uréthane.

**La FRBB appliquera cette règle à compter du 1er mai 2026.
Le règlement sportif sera modifié en conséquence.**

Après consultation des différents acteurs de notre sport, la FRBB a pris la décision suivante.

Lors de tous les championnats relevant du règlement sportif de la FRBB (championnats, tournois, coupes et tous les interteams), seules les boules en uréthane d'une dureté minimale de 78 D et homologuées par l'USBC seront autorisées (la liste des boules non autorisées sera publiée sur bowlingvlaanderen.be, fbowling.be et mybowling).

À compter du 1er mai 2026,
le règlement sportif de la FRBB sera modifié comme suit :

Art. 2.1.8

Dureté

La dureté de la surface d'une boule de bowling ne doit pas être inférieure à 72, mesurée à l'aide d'un duromètre « D » à température ambiante (20 – 25 °C).

Lors du contrôle, une marge d'erreur de 2 sera prise en compte.

La mesure est effectuée en cinq endroits différents.

L'utilisation de produits chimiques, de solvants ou d'autres méthodes visant à modifier la dureté de la surface d'une boule de bowling après sa fabrication est interdite.

Lors de tous les championnats, tournois, coupes et interteams seules les boules en uréthane présentant une dureté minimale de 78 D seront autorisées. Toutes les boules reprises dans la liste USBC des boules non autorisées ne pourront être utilisées dans les différentes compétitions nationales reprises ci-dessus. La liste USBC est jointe en annexe du règlement sportif.

